



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

**Déclaration présentée par Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc.,
Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate,
Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters
of St. Dominic, Inc. et Partnership for Global Justice,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

18-18370 (F) 121118 131118



Merci de recycler



Déclaration

S'attaquer aux inégalités croissantes qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre est une condition *sine qua non* du développement durable. Cet écart qui se creuse menace l'inclusion sociale et doit être comblé par des politiques fiscales, salariales et de protection sociale afin de préserver la dignité inhérente et inaliénable de tous les êtres humains. Les disparités croissantes en matière d'accès, de possibilités, de richesses et de sexe sont une préoccupation majeure. L'ONU et ses États Membres doivent renforcer leurs engagements et leurs efforts pour éliminer les inégalités qui exacerbent l'extrême pauvreté. Il faut passer à un développement humain intégral, modèle qui vise à combattre l'inégalité par l'inclusion de chaque individu de la société dans les mesures sociales, politiques et économiques.

Les inégalités dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux entraînent la stigmatisation, la marginalisation et l'exclusion sociale des personnes qui vivent dans la pauvreté, et constituent une préoccupation urgente sur le plan des droits de la personne. Leur droit au développement est limité et les progrès sont lents, voire inexistantes. Pour sortir les gens de l'extrême pauvreté et œuvrer en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une attention particulière doit être accordée à la protection sociale universelle afin que personne ne soit laissé pour compte. Les politiques de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, sont essentiels à l'inclusion sociale et doivent être pris en compte.

Selon les données présentées dans le Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019, seuls 45 % de la population mondiale sont effectivement couverts par au moins une prestation de protection sociale, laissant 4 milliards de personnes sans protection. Les conclusions du Rapport de l'OIT montrent, dans ce contexte, que :

- Seulement 35 % des enfants dans le monde ont accès à la protection sociale.
- Seulement 41 % des nouvelles mères reçoivent une prestation de maternité.
- Seulement 68 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite reçoivent une pension de vieillesse.
- Seulement 44 % de la population mondiale a accès à une couverture sanitaire.

L'application, au niveau national, de la Recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale est une politique essentielle orientée vers l'action qui vise à faire en sorte que les gouvernements s'acquittent de leur responsabilité principale, à savoir fournir une protection sociale de base à leurs citoyens. Pour garantir leur viabilité à long terme, les services de protection sociale doivent être universels, inclure toutes les personnes et assurer le respect des droits fondamentaux civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un revenu de base sûr est essentiel pour élever les personnes au-dessus du seuil de pauvreté.

Comme les filles et les femmes font face à des désavantages, elles sont négligées et souvent exclues de ce modèle. Ces disparités entre les sexes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nous devons donner aux filles et aux femmes les moyens de se prendre en charge grâce à des socles de développement social qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques. Des politiques doivent être mises en œuvre pour soutenir les filles et les femmes qui font l'objet d'un traitement inégal sur le marché du travail et dans les sphères politiques. Il est impératif que toutes les couches de la population soient couvertes de manière efficace et efficiente afin que les politiques de protection sociale contribuent pleinement à l'intégration de tous dans la société.

La protection sociale favorise et renforce la dignité et le bien-être des personnes et des familles. Lorsque les besoins fondamentaux des peuples sont satisfaits, qu'ils ont accès à un lieu de vie, à une alimentation nourrissante, à la santé, à l'éducation et à un revenu de base, chacun est alors en mesure d'exploiter ses capacités et de contribuer au développement des communautés et de la société. Nous devons donner la priorité à ces socles de protection sociale et nous engager à les mettre en œuvre afin de garantir la dignité de tous.

Pour que l'inclusion sociale se concrétise, il est essentiel d'accroître l'efficacité des politiques budgétaires. Dans les pays en développement, un système fiscal efficace et réformé permettra d'axer les politiques budgétaires sur la mise en œuvre de services sociaux de base tels que les soins de santé, l'éducation et les prestations salariales afin de venir en aide aux plus défavorisés.

Des travaux de recherche montrent que les socles de protection sociale pour tous sont financièrement et fiscalement possibles dans la plupart des pays. Pour réussir à les mettre en œuvre, la volonté politique des pays en développement d'y allouer les ressources nécessaires, dans les limites du budget, est essentielle. Comme indiqué dans le rapport intitulé « Financing the End of Extreme Poverty », publié en 2018, les pays développés reçoivent 10 fois plus d'aide par personne que les pays moins développés. Les États donateurs doivent s'engager à redistribuer leur aide et leur financement, en ciblant les pays qui en ont le plus besoin afin que personne ne soit laissé pour compte.

Pour que tous les États Membres disposent des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Recommandation n° 202 de l'OIT, il est essentiel de réformer le système financier actuel. En effet, celui-ci exacerbe les inégalités et menace l'inclusion sociale.

La responsabilisation et la transparence sont indispensables pour que les stratégies de protection sociale fonctionnent efficacement et que la corruption soit évitée. Ainsi, des relations solides et plus engagées entre l'État et la société pourront s'établir, ce qui permettra aux citoyens de s'impliquer et de s'exprimer sur des questions sociales spécifiques qui les maintiennent en dessous du seuil de pauvreté et les excluent de la protection sociale et de la société.

Nous recommandons les stratégies suivantes :

- Intensifier les efforts menés par l'ONU et ses États Membres pour réduire les inégalités et éliminer l'extrême pauvreté ;
- Instaurer des socles nationaux de protection sociale conformes à la Recommandation n° 202 de l'OIT et s'engager à allouer les ressources nécessaires aux budgets nationaux ;
- Réformer l'architecture financière actuelle pour réduire les inégalités et faire passer la dignité et la vie des personnes avant les bénéfices des entreprises ;
- Garantir la transparence et la responsabilisation dans la mise en œuvre de la protection sociale et des ressources engagées.

Nous prévoyons que ces stratégies permettront de combattre de manière efficace et efficiente les inégalités croissantes de l'inclusion sociale dans les pays et d'un pays à l'autre, tout en s'efforçant de surmonter l'extrême pauvreté. Nous devons travailler ensemble au niveau mondial, de manière stratégique et intelligente, pour œuvrer en faveur d'une justice universelle afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion sociale et de réaliser l'égalité pour tous.